Dès le 1er novembre 2017, il sera appliqué un droit d'accès et le paiement de pénalités pour stationnement abusif dans la zone industrielle de Bonabéri, à Douala. D'après Christol Georges Manon, directeur général de la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles (Magzi), ces mesures sont prises en vue d'assurer une plus grande sécurité dans ladite zone. Il est également question de « mettre un terme aux désordres constatés dans la circulation des véhicules et protéger les ouvrages des dégradations causées par les usagers (…) à Bonabéri ».

La réglementation s'étendra progressivement, selon M. Manon, à tous les sites du même type (Bassa et Ombé). C'est depuis le 30 juin 2015 que la décision a été prise d'instituer, pour l'ensemble des zones industrielles du pays, un droit d'accès.

Après deux ans de tolérance administrative, la Magzi entend faire respecter la loi. D'autant plus que Bonabéri fait partie des sites qui ne peuvent plus accueillir de nouvelles entreprises, selon les révé- lations de la direction générale de la Mission d'aménagement

© Source : Le Quotidien De L'Economie